

**COMPTE RENDU  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
du 29 MARS 2019 – 10 heures 45**

**Salle du Buro Club**

**TERSSAC**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mars à dix heures quarante-cinq, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Buro Club de Terssac, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

**Membres présents** : Mme BOUSQUET, MM. ASTIÉ, BERTRAND, TARROUX, ALRAN, ESPITALIER, GOURDOU, CABOT, GOURC, AUDARD, TORRIJOS, ICHARD, JOURDE, JONGBLOET, COLLADO, COMENT, DE LAPANOUSE, ALGANS, BALARDY, VIVAN, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, FORTANIER, LAGASSE, MARIGO, COLOM, SALVETAT, VERNIER, MAYNADIER, MAHOUX, REYJAUD, JACQUET, MAURY, PINEL, BOZZO, PATTE, BUFFEL, ESQUERRE, MYLONAS et SABLAYROLLES formant la majorité des membres en exercice ;

**Membres ayant donné pouvoir** :

- **M. FARENC** a donné pouvoir à **M. AZAIS**
- **M. BIAU** a donné pouvoir à **M. FORTANIER**
- **M. LEROUX** a donné pouvoir à **M. COLOM**
- **M. DARGEIN-VIDAL** a donné pouvoir à **M. ESQUERRE**

**Membres excusé et remplacé** : M. CHAMAYOU

**Membre excusés** : MM. BARROU, BERTHIER, SOULA, SANCHEZ, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, ESCANDE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, MEYSSONNIE et BIEZUS.

### 1- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 29 mars 2018 à neuf heures trente

Le Président soumet le compte rendu de l'assemblée générale du 29 mars 2019 à neuf heures trente à l'approbation du comité syndical. Ce document est adopté **à l'unanimité**.

### 2- Adoption du Compte de gestion : budget principal 2018, budget annexe Régie 2018 et budget annexe IRVE 2018.

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, tant pour le budget principal que pour le budget de la régie.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget principal, du budget annexe de la régie et du budget annexe IRVE**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<b>Votants</b>	:	<b>45</b>
<b>Abstentions</b>	:	<b>/</b>
<b>Pour</b>	:	<b>45</b>
<b>Contre</b>	:	<b>/</b>

### 3- Adoption du Compte Administratif 2017 (Budget principal et Budget annexe)

Le comité syndical, réuni sous la présidence de M. BALARDY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal, du budget annexe de la Régie et du budget annexe IRVE, dressé par M. Alain ASTIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré (le Président ne prenant pas part au vote) **à l'unanimité** :

- **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif
- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement

du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux ci-dessous.

**Votants** : 45  
**Abstentions** : /  
**Pour** : 45  
**Contre** : /

### BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2018

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultat reportés		3 050 669,46 €	117 339,71 €			2 933 329,75 €
opérations de l'exercice	4 230 704,47 €	6 939 048,11 €	23 211 245,54 €	24 593 275,47 €	27 441 950,01 €	31 532 323,58 €
<b>TOTAUX</b>	4 230 704,47 €	9 989 717,57 €	23 328 585,25 €	24 593 275,47 €	27 441 950,01 €	34 465 653,33 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>5 759 013,10 €</b>		<b>1 264 690,22 €</b>		<b>7 023 703,32 €</b>
Restes à réaliser			27 497 776,01 €	24 356 332,71 €	27 497 776,01 €	24 356 332,71 €
Résultats restes à réaliser			3 141 443,30 €		3 151 443,30 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		5 759 013,10 €	27 497 776,01 €	25 621 022,93 €	27 497 776,01 €	31 380 036,03 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		5 759 013,10 €	1 876 753,08 €			3 882 260,02 €

### BUDGET ANNEXE REGIE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		134 153,67€		18 568,69 €		152 722,36 €
Opération de l'exercice	428 296,18 €	430 694,39 €	0,00 €	0,00 €	428 296,18 €	430 694,39 €
Résultats de l'exercice	428 296,18 €	564 848,06 €	0,00 €	18 568,69 €	428 296,18 €	583 416,75 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>136 551,88 €</b>		<b>18 568,69 €</b>		<b>155 120,57 €</b>
Restes à réaliser		/		/		/
<b>TOTAUX CUMULES</b>		136 551,88 €		18 568,69 €		155 120,57 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		136 551,88 €		18 568,69 €		155 120,57 €

**BUDGET ANNEXE IRVE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés						
Opération de l'exercice	91 413,73 €	254 730,79 €	91 980,48 €	56 0001,03 €	428 296,18 €	430 694,39 €
Résultats de l'exercice	91 413,73 €	254 730,19 €	91980,48 €	56 001,03 €	428 296,18 €	583 416,75 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>163 316,46 €</b>	<b>35 979,45 €</b>			<b>127 337,01 €</b>
Restes à réaliser		/	/			/
TOTAUX CUMULES		163 316,46 €	<b>35 979,45 €</b>			127 337,01 €
RESULTATS DEFINITIFS		<b>163 316,46 €</b>	<b>35 979,45 €</b>			<b>127 337,01 €</b>

**4- Affectation du résultat (budget principal, budget annexe régie et budget annexe IRVE)**

**Budget principal**

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer sur l'affectation du résultat comptable des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2018.

Il rappelle que le compte administratif 2018 (budget établissement principal), qui vient d'être voté, fait apparaître :

- un **excédent de fonctionnement cumulé de 5 759 013,10 €**
- un **excédent d'investissement de 1 264 690,22 €**
- un **déficit des restes à réaliser de 3 141 443,30 €**

Il propose d'affecter une partie de l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2018, d'un montant de **2 546 252.59 €**, pour couvrir le besoin à la **section d'investissement** et une autre partie à la **section de fonctionnement**, d'un montant de **3 882 260.02 €**, au compte report à nouveau.

A l'issue de cet exposé, le Comité Syndical, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré **approuve les affectations proposées.**

**Votants** : **45**  
**Abstentions** : **/**  
**Pour** : **45**  
**Contre** : **/**

## Budget Annexe Régie

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer sur l'affectation du résultat comptable des sections d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2018 de la régie du SDET.

Il rappelle que le compte administratif 2018 (Régie du SDET), qui vient d'être voté, fait apparaître **un excédent d'exploitation cumulé de 136 551,88 €** et un **excédent d'investissement cumulé de 18 568,69 €**.

Il propose de reporter en totalité l'excédent d'investissement, soit 18 568,69 €. Il propose également d'affecter l'excédent cumulé d'exploitation de l'exercice 2018, d'un montant de **136 551,88 €** au compte report à nouveau.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré **approuve les affectations proposées**.

<b>Votants</b>	<b>:</b>	<b>45</b>
<b>Abstentions</b>	<b>:</b>	<b>/</b>
<b>Pour</b>	<b>:</b>	<b>45</b>
<b>Contre</b>	<b>:</b>	<b>/</b>

## Budget Annexe IRVE

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer sur l'affectation du résultat comptable des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2018 du budget annexe IRVE.

Il rappelle que le compte administratif 2018 (Budget annexe IRVE), qui vient d'être voté, fait apparaître **un excédent de fonctionnement cumulé de 163 316,46 €** et un **déficit d'investissement cumulé de 35 979,45 €**.

Il propose de reporter l'excédent cumulé de l'exercice 2018, d'un montant de **127 337,01 €**, à la section de fonctionnement, au compte report à nouveau.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré **approuve les affectations proposées**.

<b>Votants</b>	<b>:</b>	<b>45</b>
<b>Abstentions</b>	<b>:</b>	<b>/</b>
<b>Pour</b>	<b>:</b>	<b>45</b>
<b>Contre</b>	<b>:</b>	<b>/</b>

## 5- Adoption du budget primitif 2019

### Budget principal

Le budget primitif principal du SDET, soumis à l'approbation du comité syndical, est équilibré comme suit :

- En section de **fonctionnement** à **9 887 360,02 €**
- En section d'**investissement** à **50 473 261,47 €**

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du comité syndical du 28 février 2019.

A l'issue de la présentation et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif principal.

<b>Votants</b>	:	<b>45</b>
<b>Abstentions</b>	:	<b>/</b>
<b>Pour</b>	:	<b>45</b>
<b>Contre</b>	:	<b>/</b>

### Budget annexe Régie

Monsieur le Président expose que le budget primitif de la régie du SDET, qui est soumis à l'approbation du comité syndical est présenté comme suit :

- Section d'exploitation : **567 551.88 €**
- Section d'investissement : **18 568 ,69 €**

A l'issue de la présentation et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe de la Régie.

<b>Votants</b>	:	<b>45</b>
<b>Abstentions</b>	:	<b>/</b>
<b>Pour</b>	:	<b>45</b>
<b>Contre</b>	:	<b>/</b>

### Budget annexe IRVE

Monsieur le Président expose que le budget primitif IRVE du SDET, qui est soumis à l'approbation du comité syndical est présenté comme suit :

- Section de fonctionnement : **338 100,00 €**
- Section d'investissement : **186 079,45 €**

A l'issue de la présentation et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe IRVE.

<b>Votants</b>	:	<b>45</b>
<b>Abstentions</b>	:	<b>/</b>
<b>Pour</b>	:	<b>45</b>
<b>Contre</b>	:	<b>/</b>

## **6- Mise en place d'une contribution communale pour le déploiement des bornes IRVE**

- Vu la délibération du 2 octobre 2015 portant sur la constitution d'un groupement de commande pour la mise en place de la compétence IRVE dans les départements des régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées,
- Vu la délibération du 22 janvier 2016 portant sur l'exonération du SDET de redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour l'implantation de bornes de charge et de la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les aires dédiées,
- Vu la délibération du 19 juin 2015 portant modifications statutaires du SDET pour l'adoption de la compétence optionnelle supplémentaire relative à la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Monsieur le Président propose au Comité Syndical, en absence de financements d'état pour le déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables complémentaires, d'intégrer une contribution communale au financement de ces infrastructures, et dont le montant ne pourra excéder un tiers (1/3) du coût global de l'opération de mise en œuvre.

Il précise que Le montant restant sera assuré par le SDET et par un financeur tiers.

Monsieur le Président ajoute que la contribution communale relative aux frais de fonctionnement est fixée à 500€ par an et par infrastructure déployée sur le périmètre communal.

Contribution communale au déploiement des structures IRVE
<b>C ≤ 30% du coût global de l'opération</b>
Contribution communale relative au frais de fonctionnement des structures IRVE
<b>500 € / an / borne</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'intégrer** une contribution communale au financement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques en absence de financement de l'Etat.
- **De fixer** le montant maximum de cette contribution à un tiers du coût global de l'opération de mise en œuvre

<b>Votants</b>	:	<b>45</b>
<b>Abstentions</b>	:	<b>/</b>
<b>Pour</b>	:	<b>45</b>
<b>Contre</b>	:	<b>/</b>

## 7- Convention constitutive étude GNV/bioGNV et hydrogène

- Vu la délibération du 21 juin 2018 mentionnant un accord de principe à l'étude d'un réseau public de stations de distribution GNV/bioGNV sur le département du Tarn, complémentaire au réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Vu la délibération du 28 février 2019 accordant l'adhésion du SDET à l'AFHYPAC (Association Française pour l'Hydrogène et Piles à Combustibles) afin d'être identifié localement comme acteur de la filière hydrogène, de partager et d'échanger des connaissances sur cette filière et de bénéficier des ressources préalables à toutes mise en œuvre technique.

Monsieur le président rappelle qu'avant toute création de réseau il est utile de réaliser une étude de potentiel et d'opportunité pour le développement de la mobilité GNV/bioGNV et hydrogène.

Des documents préparatoires ont été réalisés par le SDET et pourront être utilisés pour mener à bien ce projet.



Cette étude permettra donc d'identifier et de qualifier le potentiel sur les territoires, les freins éventuels, et le cas échéant, les démarches à initier pour permettre le développement des opportunités identifiées pour la production et l'utilisation de GNV/bioGNV et d'hydrogène. L'étude sera conduite dans une logique de viabilité opérationnelle, technique et économique.

A ce titre il propose d'adopter une convention constitutive qui a pour objet de constituer un groupement de commande sur le fondement des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 sur les marchés publics.

Monsieur le Président précise que le coordonnateur serait le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn et Garonne et propose de valider la convention constitutive.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Décide :**

- De valider le principe d'une étude GNV/bio GNV et hydrogène
- D'adopter la convention constitutive du groupement de commande

- **Autorise le Président :**

- A signer la convention constitutive du groupement de commande
- A effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ladite convention

<b>Votants</b>	:	<b>45</b>
<b>Abstentions</b>	:	<b>/</b>
<b>Pour</b>	:	<b>45</b>
<b>Contre</b>	:	<b>/</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.